



## ARRETE N° 2023 - 253

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

**Déménagement**

**Rue Haute n° 3**

**Mardi 14 Novembre 2023**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU la demande de Mme RESSENCOURT Angélique – 3, rue Haute, pour le compte de la société SOVIMEF – 19, rue Aristide Briand – 76580 Le Trait, afin d'effectuer un déménagement de meubles de cuisine, Rue Haute au n° 3, Mardi 14 Novembre 2023, De 13h30 à 18h00,**

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement de meubles de cuisine, Rue HAUTE au n° 3, MARDI 14 NOVEMBRE 2023, De 13H30 à 18H00.

**ARTICLE 2** : La circulation sera interdite, Rue Haute, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter le déménagement.

**ARTICLE 3** : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront posés par la demandeuse.

*Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.*

**ARTICLE 4** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et aux Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 9 Novembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire : Felipé ALVAREZ

